

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'alimentation, de  
l'agriculture et de la pêche

## ARRÊTÉ

complétant l'arrêté du 21 janvier 2010  
portant nomination à la Commission nationale des enseignants-chercheurs  
relevant du ministre chargé de l'agriculture

### **Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche ;**

Vu le décret n° 92-172 du 21 février 1992 modifié relatif à la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture, et notamment ses articles 4-2° et 5-4° ;

Vu l'arrêté du 25 septembre 1992 fixant la liste des sections de la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2010 portant nomination à la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Sur proposition des conseils scientifiques des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture,

## ARRETE :

### **Article 1er**

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 21 janvier 2010 portant nomination à la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture est modifié comme suit :  
sont nommés en qualité de membres de la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2010 :

#### **Section 1 : biochimie, biologie moléculaire et cellulaire**

*Maîtres de conférences des universités*

**Titulaire** : Mme Valérie Nivet-Antoine

**Suppléante** : Mme Virginie Dangles-Marie

*Chargés de recherche*

**Suppléant** : M. Jean Mérot

**Section 10 : animation et administration**

*Professeurs des universités*

**Titulaire** : M. Georges Guellaën

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le 08 MARS 2010

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,  
Pour le ministre et par délégation,  
Par empêchement du Secrétaire Général  
Le Chef du Service des Ressources Humaines



Philippe MERILLON